

9^e Salon d'Art Contemporain de Montpellier

Elan d'Art

27 au 29 octobre 2012
Au CORUM
Palais des Congrès

L'Association *Eland'Art* organisera du 27 au 29 octobre 2012, le 9^{ème} **salon d'Art contemporain *Elan d'Art***.

Cette année, *Elan d'Art* se déroulera pendant le 34^e Festival international du cinéma méditerranéen, CINEMED qui réunit des acteurs, réalisateurs, journalistes et des professionnels des métiers du cinéma de toute l'Europe.

Le siège administratif de l'association se situe à Montpellier, 25 Place du Millénaire, Montpellier 34.000

Eland'Art est une association loi 1901 à but non lucratif, tous les membres sont bénévoles.

Président de l'association : Emmanuel Hunault

Tel : 04.67.22.30.25 / 06.68.20.86.60

Site : www.elandart.fr

Mails : elandart@elandart.fr / elandart@neuf.fr

Cette exposition a pour objectif de :

- Promouvoir l'art contemporain et les artistes participants.
- Faciliter les échanges et les rencontres entre les artistes et le public, les galeries; entre les artistes et les artistes.
- Epauler des artistes handicapés qui désireraient exposer.
- Aider des jeunes artistes
- Réunir un vaste public diversifié de visiteurs
- Contribuer au dynamisme culturel de Montpellier et de sa région.

Elle est ouverte à **tous** les artistes plasticiens désirant exposer leurs œuvres.

REGLEMENT :

Art.1-Inscriptions.

Tous les artistes plasticiens, peintres, sculpteurs, photographes, arts numériques, vidéo, installations... souhaitant participer à l'exposition doivent envoyer leur propre dossier de candidature avant la date de clôture.

- L'association **n'envoie pas de dossier**, chaque artiste restant libre de la présentation de son dossier.

⇒ **Pièces à fournir** : UN DOSSIER comprenant : (idem pour les artistes ayant déjà participé)

1. PHOTO des œuvres + NOMBRE + DIMENSION + TECHNIQUE des œuvres.
2. (Si conditions techniques particulières nécessaires pour exposer, le préciser)
3. Curriculum Vitae
4. N°SIRET, N° affiliation maison des artistes ou Chambre des Métiers
5. 1 enveloppe timbrée GRAND FORMAT (retour des dossiers non sélectionnés).
6. 1 enveloppe A.5 (2 timbres 0,90) à votre adresse pour envoi cartons d'invitation
7. le présent règlement signé

✗ Inscription définitive au plus tard le **30 avril 2012**

- Les envois recommandés ne seront pas acceptés.
- Les dossiers par mail et incomplets sont refusés.

Art. 2 - Superficie disponible :

- **Pour les peintures**, chaque artiste disposera, d'une surface d'exposition de 6 mètres En général :(5 m linéaires et 1m d'angle).(Hauteur des panneaux : 2.40m)

- **Pour les sculptures**, 8 à 10, variable en fonction de la taille des sculptures proposées ou de la taille des socles.

Les socles devront être fournis par les artistes.

Les tables ne sont pas acceptées.

- Dimension des œuvres.
- Sculptures suspendues : sous conditions du poids

- **Pour les photographies**, 6 à 15 photos (selon la dimension des photos)

- **Pour les installations, vidéos...**, joindre une description précise du projet : (surface demandée, plan de la surface, conditions techniques nécessaires...)(Prix en fonction de la surface utilisée)

- Les **cimaises et l'éclairage** sont assurés par l'association.
 - Une rampe d'éclairage par stand (3 spots orientables). (Une seconde rampe sera facturée)
 - Compte tenu du nombre d'artistes exposants, il ne sera accordé qu'une cimaise par panneau. (Sauf situation particulière : grand format, poids...) (Acceptons vos propres systèmes de support, excepté clous, pointes..).
- Les artistes désirant apporter leur propre éclairage devront au préalable en informer l'organisation qui se réservera le droit de refuser. (Obligation de conformité aux normes en vigueur).
- Les **chaises** sont fournies à tous les participants.

Art. 3- Droits d'inscription APRES sélection.

- Chèque de 300 € à l'ordre de l'association sera demandé **après** la sélection aux artistes **sélectionnés**.
- Pour les artistes domiciliés à Montpellier, compte tenu du fort soutien de la ville, la participation est de 230 €. (+15 % de réduction pour ceux hébergeant un artiste hors région)
- Les artistes soutenus par un MECENE bénéficieront de la gratuité. (*Contactez l'association*)
Les mécènes peuvent proposer l'artiste de leur choix. (*contactez l'association*).

En raison du nombre de candidature, l'organisation ne peut retenir toutes les propositions. Une sélection est indispensable par un jury indépendant.

Il ne sera demandé **aucun pourcentage** sur les ventes.

Art.4- Remboursement.

En aucun cas l'organisateur remboursera les frais d'inscription aux artistes qui ne pourraient participer.

Art. 5- Dépôt des œuvres

Les artistes devront fixer leurs œuvres la veille de l'exposition, à partir de 10h/12 – 14h/19 h. soit jeudi **26 octobre**. Les œuvres sont déposées pour la durée totale de l'exposition et jusqu'à la fin du salon. (Ou remplacée quand vente).

Art.6- Retrait des œuvres

→ Les artistes s'engagent à respecter l'heure de retrait qui correspond à la fermeture de l'exposition au public : 19h.

Art.7- Responsabilité et assurance

L'association s'engage à contracter une assurance en responsabilité civile et décline toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration...

Un gardiennage est assuré ; Chaque artiste contractera les assurances qu'il jugera nécessaires.

Art.8 : Ouverture de l'exposition/ Inauguration

-1. Ouverture au public

Samedi, dimanche et lundi : 10h/19h.

L'exposition est **gratuite**.

-2. Vernissage

– L'inauguration aura lieu le samedi 27 octobre au CORUM en présence des artistes, du public, des mécènes et des partenaires. (Horaire à préciser)

La présence des artistes est vivement conseillée.

Le soir de l'inauguration, un repas sera organisé. (**Repas au frais de l'association**)

Art.9- médiatisation :

La médiatisation sera assurée par :

- L'envoi de dossiers de presse : à la presse écrite, télévisuelle, radio, Internet, ainsi qu'aux partenaires et collectivités territoriales
- La production d'affiches, flyers (+ 20.000)
- Banderoles
- Un catalogue*,
- Plusieurs milliers d'invitations (+ 2.000),
- Le site www.elandart.fr (sur lequel figure gratuitement les artistes ayant participé aux précédentes éditions d'Elan d'Art).

⇒ * : Lors des précédentes expositions, de nombreux artistes nous ont fait part de leur souhait d'obtenir un page entière sur le catalogue ; cette option sera facturé 50 euro.

Art.10- L'inscription doit être retournée avant le **30 Avril** 2012 :

Association Elan d'Art

**Emmanuel Hunault
25 Place du millénaire
Montpellier 34 000**

Pièces à fournir :

- PHOTO (une dizaine) + nombre + dimension + technique des œuvres.
- Curriculum Vitae.
- 2 enveloppes timbrées et libellées format (pour retour des dossiers non sélectionnés+ Cartons d'invitation))
- N° SIRET, N° affiliation maison des artistes où Chambre des Métiers.
- Le présent règlement signé

Inscription définitive au plus tard le **30 avril** 2012.

Art 11- la sélection

Les artistes sélectionnés seront prévenus par téléphone.
Ces derniers fourniront, par mail, plusieurs photos de leurs œuvres destinées au catalogue (préciser si page entière) et au site (**format JPEG ou TIFF 300 DPI**)

Les artistes non sélectionnés se verront retourner leur dossier.(Quelques dossiers seront conservés en cas de désistement)

La participation à Elan d'Art implique l'adhésion totale des participants au règlement, valant **contrat d'engagement**.

Art.12- Autorisation / Contrat d'engagement.

Les artistes autorisent à titre gratuit l'association *Elhand'Art* à prendre des photos, diffuser les éventuelles photos de leurs œuvres, ensemble ou séparément dans le cadre de leur participation à l'exposition Elan d'Art, en vue de sa fixation, reproduction et communication au public ainsi que dans le cadre de la promotion et de la communication de **l'association Eland'Art**.

Je soussigné.....demeurant

avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

FAIT àLe20

SIGNATURE

* En cas d'annulation de l'exposition pour force majeure ou toutes autres circonstances empêchant le bon déroulement de la manifestation, tous les versements effectués par les artistes sélectionnés seraient intégralement restitués.

A remplir obligatoirement (et lisiblement !) :

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :
 - Ville :
 - Code postal :
 - Pays
 - Téléphone : Fixe
 - Portable :
- E.mail :
- Site internet
- Facebook / Twitter (autres...):

- Domaine artistique
 - Peinture :
 - Encre :
 - Dessin :
 - Sculpture :
 - Gravure :
 - Photographie :
 - Mosâïque :
 - Vitraux :
 - Vidéo :
 - Installation :
 - Graffiti / Street Art:
 - Autres :

- N° SIRET, N° affiliation maison des artistes où Chambre des Métiers :

- Comment avez-vous entendu parler d'Elan d'Art
 - déjà participé
 - venu visiter l'exposition
 - entendu parler
 - média : lequel :
 - autres...

- Remarques particulières :...(facultatif)